

SFI Public Discussion Note

Global Financial Regulation, Transparency, and Compliance Index (GFRTCI) 2025



Version en français | Edition 2025

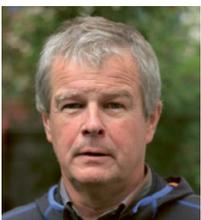


A travers sa série de Public Discussion Notes, le Swiss Finance Institute (SFI) encourage activement des échanges étayés autour de thèmes pertinents pour le secteur financier, les milieux politiques et le monde universitaire. De surcroît, le SFI diffuse ses résultats par le biais de travaux de recherche, de publications, de Master Classes et de conférences.

Introduction



Prof. Alfred Mettler
SFI Adjunct Professor



Prof. Steven Ongena
*SFI Senior Chair et professeur
de banque à l'Université
de Zurich*



Dr. Markus P.H. Bürgi
*SFI Chief Financial and
Operating Officer*

Chaque année depuis 2020, le Swiss Finance Institute (SFI) publie un indice mondial de réglementation financière, de transparence et de conformité : le *Global Financial Regulation, Transparency, and Compliance Index* (GFRTCI). Cet indice classe les pays en fonction de leur degré d'adoption, de respect et de mise en application d'un ensemble de normes financières mondiales. Le GFRTCI est construit comme un méta-indice, sur la base de données publiques provenant de classements, d'indices et de travaux de recherche existants. Son objectif est d'identifier clairement les forces et les faiblesses de chaque pays et d'alimenter ainsi les discussions concernant le cadre réglementaire.

Les cinq précédentes éditions du GFRTCI ayant été très favorablement accueillies par la communauté financière, l'indice 2025 utilise le même cadre, les mêmes composantes d'indice et les mêmes pondérations des composantes. Ceci à une exception près : la Banque des règlements internationaux (BRI) a supprimé de son cadre réglementaire une norme plus ancienne (le ratio de levier – définition de l'exposition 2014). Cela a donc ramené de 31 à 30 le nombre total de normes de Bâle III.

Le GFRTCI 2025 documente ainsi les changements qui se sont produits au cours des dernières années. Entre 2024 et 2025, les changements dans le classement général sont relativement mineurs. Neuf des dix pays les mieux classés en 2025 figuraient également parmi les dix premiers en 2024. La France (classée 10e en 2024) est sortie du peloton de tête des dix premiers, tandis que la Belgique (classée au 17e rang en 2024) a gagné sept places et occupe désormais la 10e place du classement. Comme lors des années précédentes, tous les pays du "Top 10" sont membres de l'UE, à l'exception du Canada et de la Suisse. Le classement général a donc relativement peu évolué, ce qui est également le cas au niveau des données par pays, ainsi que des scores moyens des composantes de l'indice.

En revanche, nous notons des progrès significatifs dans l'adoption des normes de Bâle III. Fin 2024, si aucun pays n'était en pleine conformité avec l'ensemble des 30 normes, la plupart des pays affichaient un score de mise en application supérieur à 90%.

Les risques qui pèsent sur le système financier ne cessent de fluctuer, ce qui oblige à faire évoluer le dispositif réglementaire de Bâle. Bien qu'aucune nouvelle réglementation ne soit entrée en vigueur en 2024, des normes supplémentaires devront être mises en œuvre dans les années à venir, ce qui aura très probablement une incidence sur les futurs scores du GFRTCI.

Une réglementation plus stricte, une transparence accrue et un meilleur respect des règles entraînent toujours à la fois des coûts et des avantages. L'objectif des décideurs politiques devrait être de trouver un équilibre optimal, tout en essayant de remédier aux déficiences pointées dans des domaines spécifiques.

Les auteurs tiennent à remercier Jason Blunier, doctorant en finance dans le programme du SFI à l'Université de Zurich, pour son aide en matière de recherche.

Cette version est une traduction de la version originale en anglais. La version originale est disponible à l'adresse suivante :
www.sfi.ch/pdn-gfrtci25



À propos du GFRTCI

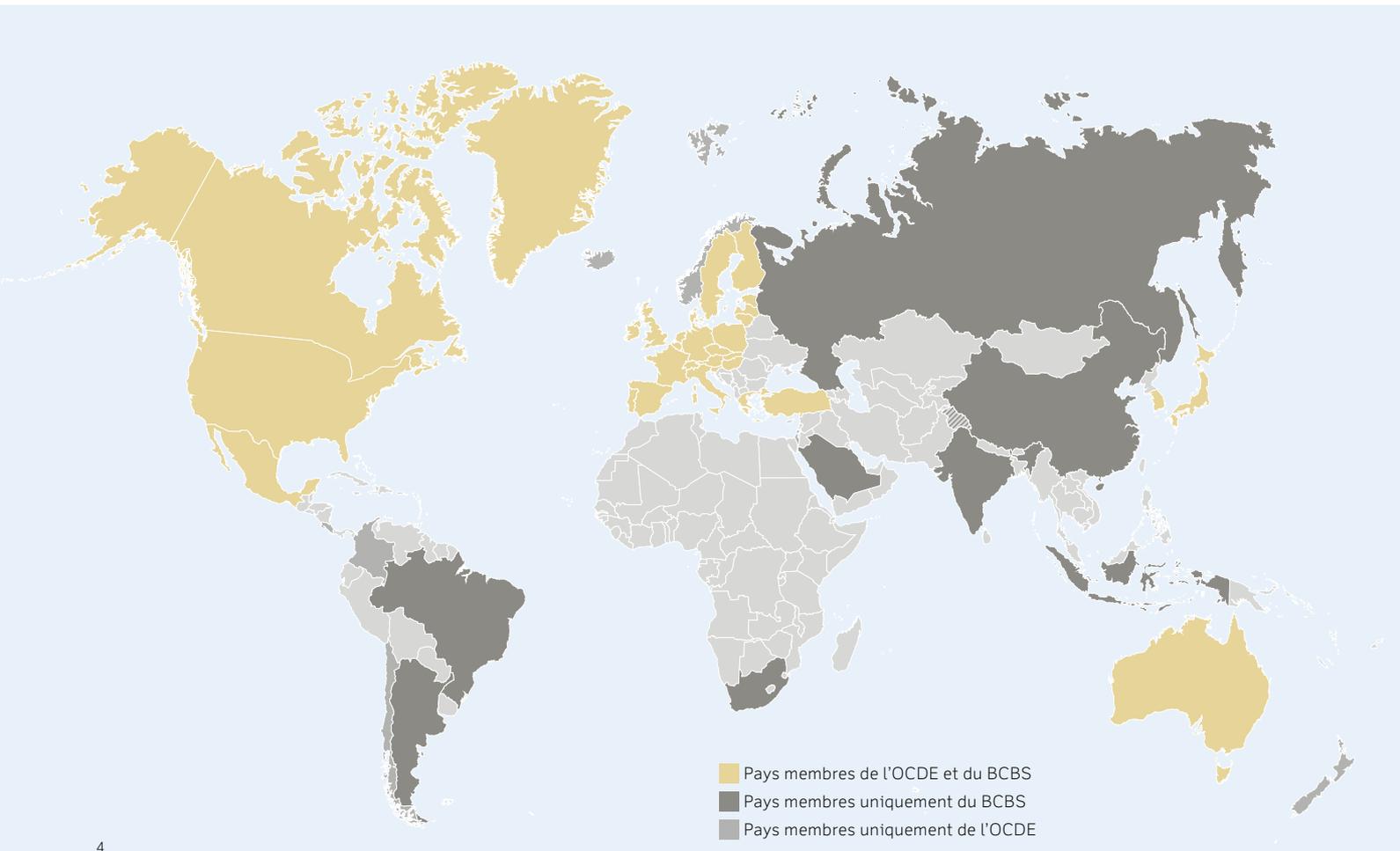
Au cours des dernières décennies, la réglementation financière s'est élargie, mondialisée et complexifiée. D'une part, il existe des cadres internationaux tels que Bâle III, parfois accompagnés d'exigences nationales supplémentaires (la Suisse, par exemple, y ajoute le fameux "Swiss Finish"). D'autre part, de nombreuses normes relatives à des questions telles que la transparence, la corruption, le blanchiment d'argent et l'échange de données ont été suggérées, exigées ou introduites par des organisations supranationales, des organisations non gouvernementales ou des groupes de réflexion représentant différentes parties prenantes. Chaque pays décide d'intégrer ou non ces règles et normes dans sa législation nationale. Sous réserve des traités internationaux dont ils sont signataires, les pays conservent une certaine marge de manœuvre concernant leur décision d'appliquer ces règles et normes, ainsi que quand, comment et dans quelle mesure ils souhaitent le faire.

Diverses organisations axées sur la réglementation bancaire, la transparence financière ou la conformité financière documentent régulièrement des éléments spécifiques de ces règles et normes, qu'elles soient nationales ou internationales. C'est le cas par exemple du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire

(*Basel Committee on Banking Supervision – BCBS*), qui surveille la mise en application des normes de Bâle. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) publie une notation sur la norme EOIR (*Exchange of Information on Request* ou échange de renseignements sur demande). *Transparency International* calcule un *Corruption Perception Index (CPI)*. Et le *Basel Institute on Governance* évalue le risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme par le biais du *Basel Anti-Money-Laundering Index (AML)*.

Les institutions à l'origine de ces classements sont crédibles et publient leurs résultats régulièrement (sur une base annuelle ou semestrielle). Le SFI compile ensuite plusieurs de ces données, classifications et classements reconnus et publiquement accessibles et les agrège en une mesure annuelle simple et compréhensible, le GFRTCI, qui permet de classer les pays en fonction de leur position globale en termes de réglementation financière, de transparence et de mise en conformité.

Outre la présente édition 2025, le SFI a publié le GFRTCI en 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024 et prévoit de continuer à actualiser cet indice chaque année.



Pays inclus dans le GFRTCI

Comme indiqué ci-dessus, le cadre sous-jacent de cette sixième édition du GFRTCI reste le même que lors des cinq années précédentes. L'indice analyse et classe les pays membres de l'OCDE qui sont également membres du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (BCBS), ce dernier constituant la principale référence mondiale en matière d'élaboration de normes pour une réglementation prudentielle du secteur bancaire.

Certains pays de l'UE sont membres à titre direct du BCBS (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas et Suède). Les autres pays de l'UE sont représentés en leur qualité de membres de l'Union européenne.

Les 31 pays membres conjoints sont listés ci-dessous :

Pays membres uniquement de l'OCDE	Pays membres à la fois de l'OCDE et du BCBS	Pays membres uniquement du BCBS
Chili (CL)	Allemagne (UE)	Afrique du Sud (ZA)
Colombie (CO)	Australie (AU)	Arabie Saoudite (SA)
Costa Rica (CR)	Autriche (UE)	Argentine (AR)
Islande (IS)	Belgique (UE)	Brésil (BR)
Israël (IL)	Canada (CA)	Chine (CN)
Norvège (NO)	Corée du Sud (KR)	Region administrative speciale de Hong Kong (HK)
Nouvelle-Zélande (NZ)	Danemark (UE)	Inde (IN)
	Espagne (UE)	Indonésie (ID)
	Estonie (UE)	Russie (RU)
	États-Unis (US)	Singapour (SG)
	Finlande (UE)	
	France (UE)	
	Grèce (UE)	
	Hongrie (UE)	
	Irlande (UE)	
	Italie (UE)	
	Japon (JP)	
	Lettonie (UE)	
	Lituanie (UE)	
	Luxembourg (UE)	
	Mexique (MX)	
	Pays-Bas (UE)	
	Pologne (UE)	
	Portugal (UE)	
	République slovaque (UE)	
	République tchèque (UE)	
	Royaume-Uni (UK)	
	Slovénie (UE)	
	Suède (UE)	
	Suisse (CH)	
	Turquie (TR)	



Composantes du GFRTCI

Le GFRTCI évalue les 31 pays faisant partie à la fois de l'OCDE et du BCBS sur la base de sept notations et indices: trois composantes mesurent la mise en œuvre des diverses réglementations par un pays et quatre composantes évaluent son environnement politique et son degré d'application des réglementations en général. La date limite pour la collecte des données a été fixée au 28 février 2025.

Sous-indice A – Degré de mise en œuvre de la réglementation

Les trois composantes suivantes mesurent le degré de mise en œuvre de la réglementation bancaire par un pays, analysent ses normes en matière d'échange d'informations sur demande et évaluent son risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. Ces trois composantes définissent le sous-indice A du GFRTCI :

- **BCBS Progress Reports on the Adoption of the Basel Regulatory Framework:**

Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (BCBS) publie régulièrement ces rapports d'avancement sur l'adoption du cadre réglementaire de Bâle. Le plus récent a été publié le 30 septembre 2024. Le rapport énumère 30 normes distinctes réparties en sept catégories, toutes assorties d'une date limite de mise en œuvre fixée à 2024 au plus tard. Les catégories et les normes du BCBS pour les 31 membres conjoints de l'OCDE et du BCBS sont listées dans le tableau 1.

- **Exchange of Information on Request (EOIR) Rating:**

Basée sur un examen par des pairs organisés en équipes internationales d'évaluation et publiée par le *Global Forum on Transparency and Exchange of Information for Tax Purposes* de l'OCDE, cette notation évalue la norme EOIR de chaque pays, ainsi que son respect de la norme internationale correspondante. Chaque pays est noté comme étant conforme (4), largement conforme (3), partiellement conforme (2) ou non conforme (1). La notation étant continuellement mise à jour, les données utilisées ici reflètent la situation en février 2025. <https://datawrapper.dwcdn.net/LGXCI/62/>

- **Basel Anti-Money-Laundering Index (AML):**

Publié par le Basel Institute on Governance, cet indice évalue le risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme dans chaque pays. Il fournit un score de risque global, basé sur 15 indicateurs de l'adhésion d'un pays aux réglementations en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, de ses niveaux de corruption, de normes financières et de transparence du financement de la vie politique, et de son adhésion aux principes de l'État de droit. L'indice varie entre 2 et 9 environ, une note plus basse correspondant à un risque plus faible. Les données utilisées ici datent de décembre 2024. <https://index.baselgovernance.org>

Sous-indice B – Contexte politique et application générale des réglementations

Les quatre composantes suivantes mesurent les aspects liés à l'environnement politique d'un pays et au cadre plus général d'application des réglementations. Ces quatre composantes définissent le sous-indice B du GFRTCI :

- **The Economist Intelligence Unit's Democracy Index (EIU DI):**

Publié par *The Economist Group*, une société sœur du magazine *The Economist*, cet indice évalue chaque pays en fonction de 60 indicateurs répartis dans cinq grandes catégories: processus électoral et pluralisme, fonctionnement du gouvernement, participation politique, culture politique démocratique et libertés civiles. Sur une échelle de 0 à 10, un score de 0 à 4 reflète un régime autoritaire, un score de 4 à 6 un régime hybride, un score de 6 à 8 une démocratie défailante et un score de 8 à 10 un régime entièrement démocratique. Les données utilisées ici datent de février 2025. <https://www.eiu.com/n/campaigns/democracy-index-2024/>

- **Corruption Perception Index (CPI):**

Cet indice, publié par Transparency International, classe les pays en fonction de leur niveau perçu de corruption du secteur public, sur la base d'avis d'experts et de représentants du monde des affaires. Sur une échelle de 0 à 100, un score de 0 correspond à un niveau de corruption élevé et un score de 100 à un niveau de corruption très faible. Les données utilisées ici datent de janvier 2025. <https://www.transparency.org/en/cpi/2024>

- **Heritage Foundation Business Freedom Index (HF BF):**

Cet indice est un sous-indice de l'indice de liberté économique de la Heritage Foundation. La Heritage Foundation définit la liberté d'entreprise comme "un indicateur global de l'efficacité de la réglementation gouvernementale du monde des affaires". Sur une échelle de 0 à 100, un score de 0 correspond à une absence totale de liberté d'entreprise et un score de 100 à une liberté d'entreprise totale. Les données utilisées ici datent de janvier 2025. <https://www.heritage.org/index/>

- **Heritage Foundation Judicial Effectiveness Index (HF JE):**

Cet indice est également un sous-indice de l'indice de liberté économique de la Heritage Foundation. La Heritage Foundation définit l'efficacité judiciaire comme "une composante essentielle de l'État de droit qui nécessite des systèmes judiciaires efficaces et équitables pour garantir que les lois soient pleinement respectées et que les violations fassent l'objet d'actions légales appropriées". Sur une échelle de 0 à 100, un score de 0 correspond à une absence totale d'efficacité judiciaire et un score de 100 à une efficacité judiciaire totale. Les données utilisées ici datent de janvier 2025. <https://www.heritage.org/index/>

Tableau 1 : Etat d'avancement de la mise en œuvre du BCBS (sur la base du rapport de septembre 2024)

Basel Standards		Deadline	AR	AU	BR	CA	CN	HK	IN	ID	JP	KR	MX	RU	SA	SG	ZA	CH	TR	UK	US	EU	
Capital	Countercyclical capital buffer	2016	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	
	Margin requirements for non-centrally cleared derivatives	2016	1	4	4	4	1	4	3	3	4	2	3	2	4	4	4	4	4	1	4	4	4
	Capital requirements for exposure to central counterparties	2017	4	4	4	4	4	4	3	3	4	4	4	2	4	4	4	4	4	4	4	4	4
	Capital requirements for equity investments in funds	2017	4	4	4	4	4	4	1	na	4	4	2	4	4	4	4	4	4	4	4	2	4
	Standardized approach for counterparty credit risk exposure	2017	4	4	4	4	4	4	3	4	4	4	1	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
	Securitisation framework	2018	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	1	4	2	4
	Total loss-absorbing capacity holdings	2019	na	4	4	4	4	4	1	na	4	1	4	4	4	4	4	4	4	1	4	4	4
	Revised standardised approach for credit risk	2023	3	4	4	4	4	3	1	4	4	4	4	2	4	4	2	3	1	3	2	3	3
	Revised IRB approach for credit risk	2023	na	4	4	4	4	3	na	na	4	4	1	4	4	4	2	3	1	3	na	3	
	Revised credit valuation adjustment framework	2023	1	1	1	4	4	3	1	4	4	4	1	1	4	3	2	3	1	3	2	3	3
	Revised minimum requirements for market risk	2023	1	1	2	4	4	3	2	4	4	4	na	1	4	3	2	3	1	3	2	3	3
	Revised operational risk framework	2023	3	4	3	4	4	3	3	4	4	4	4	4	4	4	2	3	2	3	2	3	3
	Output floor	2023	na	4	na	4	4	3	na	na	4	4	1	4	4	4	2	3	1	3	2	3	3
	Risk-based capital	2013	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
	Leverage Ratio	Leverage ratio - 2017 exposure definition	2023	4	4	2	4	4	3	1	4	4	4	1	1	4	4	2	3	2	4	4	4
SIB	Global-SIB requirements	2016	na	na	4	4	4	4	na	na	4	4	na	na	na	4	na	4	na	4	4	4	4
	Domestic-SIB requirements	2016	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	na	4	4
	Leverage ratio buffer	2023	na	na	na	4	4	na	na	na	4	na	na	1	na	na	na	4	na	4	4	4	4
IRRBB	Interest rate risk in the banking book	2018	4	3	4	4	4	4	3	4	4	4	2	2	4	4	4	4	2	4	4	4	4
Liquidity	Monitoring tools for intraday liquidity management	2015	4	4	4	4	4	4	4	4	1	1	1	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
	Net stable funding ratio	2018	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
	Liquidity coverage ratio	2015	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Large Exposures	Large exposure framework	2019	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	2	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Disclosure	Revised pillar 3 requirements	2016	4	3	4	4	4	4	1	4	4	4	2	4	4	4	4	4	4	4	na	4	4
	CCyB, liquidity, remuneration, leverage ratio	2017	4	3	4	4	4	4	1	4	4	4	2	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
	Key metrics, IRRBB, NSFR	2018	4	3	4	4	4	4	2	4	4	4	4	2	4	4	4	4	4	4	4	4	4
	Capital composition, RWA, prudential valuation adjustments, G-SIB	2018	4	3	4	4	4	4	1	4	1	4	1	4	4	4	4	4	4	1	4	4	4
	TLAC disclosure	2019	na	na	na	4	3	4	na	na	4	3	4	na	4	na	na	4	na	4	4	4	4
	Market risk	2023	1	1	1	3	4	3	1	4	4	4	1	1	4	3	2	3	1	3	2	3	3
	Key metrics, RWA overview, leverage ratio, credit risk, operational risk, modelled and standardised RWA comparison	2023	1	3	1	4	4	3	2	3	4	4	2	1	4	4	2	3	1	3	2	3	3

Le BCBS attribue des codes numériques à chacune de ces 30 normes selon le barème suivant : **1** = projet de règlement non publié ; **2** = projet de règlement publié ; **3** = règlement final publié (mais pas encore mis en œuvre par les banques) ; **4** = règlement final en vigueur (à la fois publié et mis en œuvre par les banques) ; et * = progrès inégaux en matière de mise en œuvre (prière de se référer au rapport d'avancement). Le tableau 1 présente l'état d'avancement de la mise en œuvre du BCBS sur la base du rapport septembre 2024. https://www.bis.org/bcbs/implementation/rcap_reports.htm

Données du GFRTCI et ajustements des données

Dans une première étape du calcul du GFRTCI, les sept différentes composantes décrites ci-dessus sont ajustées sur une échelle commune de 0 à 100, comme indiqué dans le tableau 2. Les échelles initiales et les ajustements effectués sont précisés ci-dessous :

- **BCBS Progress Reports on the Adoption of the Basel Regulatory Framework :**

- Le score BCBS attribue à chacune de ses 30 normes les scores suivants : 1, 2, 3 ou 4.
- Les 30 scores pour chaque pays sont additionnés, ce qui aboutit à un score brut compris entre 30 et 120.
- Le score brut de chaque pays est ensuite normalisé sur une échelle de 0 à 100.

- **Exchange of Information on Request (EOIR) Rating :**

- Le score EOIR attribue à chaque pays une note 1, 2, 3 ou 4.
- Le score EOIR est normalisé sur une échelle de 0 à 100.

- **Basel Anti-Money-Laundering Index (AML) :**

- Le score AML attribue à chaque pays une note comprise entre 2 et 9.
- Le score AML est normalisé sur une échelle allant de 0 à 100.
- Le score normalisé est ensuite inversé (100-score normalisé), de sorte qu'un score plus élevé corresponde à un risque plus faible.

- **The Economist Intelligence Unit's Democracy Index (EIU DI) :**

- Le score EIU DI attribue à chaque pays une note sur une échelle allant de 0 à 10.
- Le score EIU DI est normalisé sur une échelle de 0 à 100.

- **Corruption Perception Index (CPI) :**

- L'indice CPI attribue à chaque pays une note sur une échelle allant de 0 à 100.
- Aucun ajustement n'est nécessaire pour le score CPI.

- **Heritage Foundation Business Freedom Index (HF BF) :**

- L'indice HF BF attribue à chaque pays une note sur une échelle allant de 0 à 100.
- Aucun ajustement n'est nécessaire pour le score HF BF.

- **Heritage Foundation Judicial Effectiveness (HF JE) :**

- L'indice HF JE attribue à chaque pays une note sur une échelle allant de 0 à 100.
- Aucun ajustement n'est nécessaire pour le score HF JE.

Tableau 2 : Données et statistiques pour les sept composantes du GFRTCI

Pays	BCBS	EOIR	AML	EIU DI	IPC	HF BF	HF JE
Allemagne	112	3	4.63	8.73	75	83.7	93.5
Australie	105	3	4.04	8.85	77	92.5	95.3
Autriche	112	3	4.35	8.28	67	81.7	94.8
Belgique	112	4	4.48	7.64	69	82.3	93.0
Canada	119	3	4.47	8.69	75	84.6	95.6
Corée du Sud	111	3	4.42	7.75	64	90.0	77.3
Danemark	112	3	3.50	9.28	90	93.0	90.5
Espagne	112	3	4.29	8.13	56	83.6	74.0
Estonie	112	4	3.16	8.13	76	83.3	93.9
États-Unis	102	3	4.81	7.85	65	88.5	76.6
Finlande	112	3	3.07	9.30	88	88.3	97.0
France	112	4	3.86	7.99	67	81.9	84.2
Grèce	112	3	3.66	8.07	49	78.0	70.4
Hongrie	112	3	5.06	6.51	41	76.1	62.7
Irlande	112	4	4.23	9.19	77	88.1	95.5
Italie	112	4	4.80	7.58	54	77.6	78.8
Japon	114	3	4.77	8.48	71	78.0	96.0
Lettonie	112	3	4.08	7.66	59	81.8	72.3
Lituanie	112	3	3.54	7.59	63	81.0	74.6
Luxembourg	112	3	3.99	8.88	81	89.2	97.2
Mexique	85	3	5.44	5.32	26	71.9	39.9
Pays-Bas	112	3	4.52	9.00	78	84.8	95.7
Pologne	112	3	4.34	7.40	53	77.8	52.3
Portugal	112	4	4.09	8.08	57	79.6	91.3
Rép. slovaque	112	3	4.39	7.21	49	77.0	69.9
Rép. tchèque	112	3	3.85	8.08	56	81.4	92.0
Royaume-Uni	112	3	4.14	8.34	71	83.4	84.8
Slovénie	112	3	3.54	7.82	60	78.5	91.8
Suède	112	3	3.45	9.39	80	84.6	95.6
Suisse	111	3	4.46	9.32	81	88.8	99.3
Turquie	81	3	5.63	4.26	34	58.5	23.8
Moyenne 2025	110	3.19	4.23	8.03	64.8	82.2	82.2
Écart-type 2025	7.63	0.40	0.60	1.12	15.16	6.69	18.04
Moyenne 2024	106	3.2	4.03	7.98	66.0	79.1	81.3
Std Dev 2024	7.33	0.43	0.59	1.12	14.62	6.37	17.58
Moyenne 2023	72	3.3	4.03	7.97	66.2	81.1	82.2
Std Dev 2023	8.01	0.44	0.66	1.12	14.38	6.40	17.45
Moyenne 2022	71	3.3	4.19	7.93	66.5	76.2	67.9
Std Dev 2022	9.83	0.51	0.70	1.06	14.74	9.41	12.98
Moyenne 2021	63	3.3	4.19	7.98	66.5	76.3	64.5
Std Dev 2021	8.34	0.51	0.71	1.12	14.96	9.31	14.79
Moyenne 2020	46	3.4	4.41	7.96	66.9	77.6	63.5
Std Dev 2020	7.82	0.49	0.68	1.08	15.16	8.81	15.22

Calcul du GFRTCI

L'un des aspects essentiels d'un indice est la pondération utilisée dans son calcul. Pour calculer le GFRTCI, nous avons recours à deux approches distinctes. Premièrement, l'indice est calculé sur la base de pondérations supposées. Deuxièmement, dans le cadre d'une analyse de sensibilité, nous attribuons aux sept composantes de l'indice des pondérations par tranches de 5%, de 0% à 100%, en nous assurant que la somme des pondérations soit égale à 100%. Tous les scores des pays sont calculés et un classement des pays est établi pour chaque scénario possible. La fréquence à laquelle un pays spécifique est classé au premier rang nous permet d'établir une liste des pays les mieux notés, sur la base d'un large éventail de pondérations des différents éléments constitutifs de l'indice.

A. Pondérations, scores et classements

Pour le sous-indice A (degré de mise en œuvre de la réglementation), les pondérations des composantes sont fixées comme suit : BCBS = 60% ; EOIR = 20% ; AML = 20%. La composante BCBS se voit attribuer une pondération plus élevée en raison du nombre élevé de sous-composantes incluses dans les rapports d'avancement du BCBS (30 normes dans 7 catégories).

Pour le sous-indice B (contexte politique et application générale des réglementations), les quatre composantes de l'indice sont pondérées à parts égales, à raison de 25% chacune.

Pour obtenir l'indice final, les deux sous-indices A et B sont combinés en calculant une simple moyenne arithmétique.

Le tableau 3 présente le calcul final du GFRTCI, ainsi que les classements finaux.

Tableau 3 : Classement des pays sur la base du sous-indice A, du sous-indice B et de l'indice combiné GFRTCI

Rang / Pays	Sous-indice A	Rang / Pays	Sous-indice B	Rang / Pays	Sous-indice A	Sous-indice B	GFRTCI	Rang en 2024	Evolution du classement entre 2024 et 2025
1 Estonie	91.4	1 Danemark	91.6	1 Finlande	84.9	91.6	88.3	3	2
2 France	89.4	2 Finlande	91.6	2 Irlande	88.3	88.1	88.2	2	0
3 Portugal	88.7	3 Suisse	90.6	3 Danemark	83.7	91.6	87.6	4	1
4 Irlande	88.3	4 Luxembourg	89.1	4 Estonie	91.4	83.6	87.5	5	1
5 Belgique	87.6	5 Suède	88.5	5 Suède	83.9	88.5	86.2	1	-4
6 Italie	86.7	6 Australie	88.3	6 Luxembourg	82.3	89.1	85.7	7	1
7 Canada	85.6	7 Irlande	88.1	7 Canada	85.6	85.5	85.6	6	-1
8 Finlande	84.9	8 Pays-Bas	87.1	8 Suisse	80.3	90.6	85.4	8	0
9 Suède	83.9	9 Canada	85.5	9 Pays-Bas	80.8	87.1	84.0	9	0
10 Danemark	83.7	10 Allemagne	84.9	10 Belgique	87.6	80.2	83.9	17	7
11 Lituanie	83.6	11 Estonie	83.6	11 France	89.4	78.3	83.8	10	-1
12 Slovaquie	83.6	12 Japon	82.5	12 Portugal	88.7	77.2	82.9	13	1
13 Grèce	83.3	13 Autriche	81.6	13 Australie	77.5	88.3	82.9	12	-1
14 Rép. tchèque	82.7	14 Royaume-Uni	80.7	14 Allemagne	80.5	84.9	82.7	11	-3
15 Luxembourg	82.3	15 Belgique	80.2	15 Japon	81.4	82.5	81.9	16	1
16 Lettonie	82.1	16 France	78.3	16 Autriche	81.3	81.6	81.4	14	-2
17 Royaume-Uni	81.9	17 Rép. tchèque	77.6	17 Royaume-Uni	81.9	80.7	81.3	15	-2
18 Espagne	81.5	18 Corée du Sud	77.2	18 Slovaquie	83.6	77.1	80.4	21	3
19 Japon	81.4	19 Portugal	77.2	19 Rép. tchèque	82.7	77.6	80.1	22	3
20 Autriche	81.3	20 États-Unis	77.2	20 Italie	86.7	71.6	79.1	20	0
21 Pologne	81.3	21 Slovaquie	77.1	21 Corée du Sud	80.4	77.2	78.8	19	-2
22 Rép. slovaque	81.2	22 Espagne	73.7	22 Lituanie	83.6	73.6	78.6	18	-4
23 Pays-Bas	80.8	23 Lituanie	73.6	23 Espagne	81.5	73.7	77.6	24	1
24 Allemagne	80.5	24 Lettonie	72.4	24 Lettonie	82.1	72.4	77.2	25	1
25 Corée du Sud	80.4	25 Italie	71.6	25 Grèce	83.3	69.5	76.4	26	1
26 Suisse	80.3	26 Grèce	69.5	26 États-Unis	73.3	77.2	75.2	23	-3
27 Hongrie	79.3	27 Rép. slovaque	67.0	27 Rép. slovaque	81.2	67.0	74.1	27	0
28 Australie	77.5	28 Pologne	64.3	28 Pologne	81.3	64.3	72.8	28	0
29 États-Unis	73.3	29 Hongrie	61.2	29 Hongrie	79.3	61.2	70.2	29	0
30 Mexique	60.2	30 Mexique	47.8	30 Mexique	60.2	47.8	54.0	30	0
31 Turquie	57.0	31 Turquie	39.7	31 Turquie	57.0	39.7	48.3	31	0

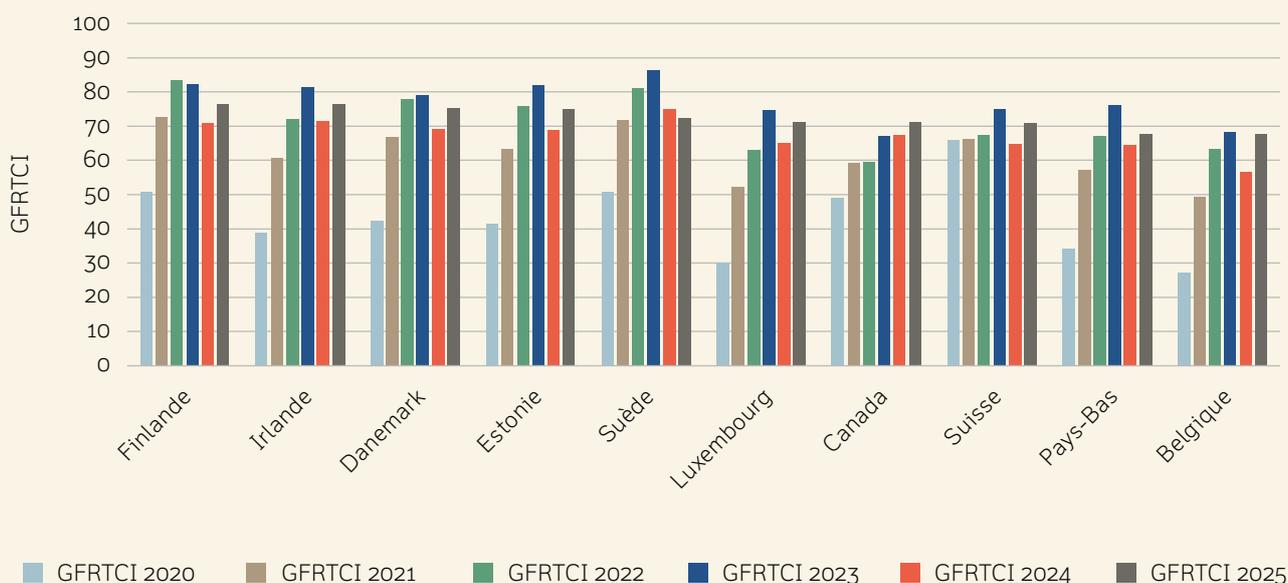
B : Analyse de sensibilité

Afin de déterminer dans quelle mesure les pondérations systématiquement attribuées aux sept composantes de l'indice influencent les classements finaux, nous effectuons une analyse de sensibilité statistique. Chacune des sept composantes de l'indice est pondérée par incréments de 5%, de 0% à 100%, en s'assurant que la somme des pondérations soit égale à 100%, ce qui produit un total de 202'107 scénarios. Nous déterminons ensuite quel pays est classé premier dans chaque scénario. Les six pays qui occupent la première place dans au moins 1% des scénarios sont les pays les mieux classés par le GFRTCI.

Ces six pays, et la distribution statistique correspondante pour le premier rang, sont les suivants :

Pays	% de fois où le pays a été classé au premier rang
Finlande	32%
Irlande	30%
Estonie	18%
Danemark	16%
Canada	2%
Suisse	2%

Comparaison des indices GFRTCI 2020-2025 pour les dix premiers pays du classement



Interprétation et commentaires

Les principales conclusions que nous pouvons tirer des calculs du GFRTCI 2025 sont les suivantes :

- Seuls cinq des 31 pays se classent parmi les dix premiers lorsqu'ils sont classés à la fois sur la base du sous-indice A (axé sur la mise en œuvre de la réglementation) et du sous-indice B (axé sur l'application de la réglementation en vigueur). Ces cinq pays sont le Canada, le Danemark, la Finlande, l'Irlande et la Suède.
- Alors que le nombre total de normes de Bâle III a diminué, passant de 31 à 30 (ce qui a légèrement modifié la composante BCBS du sous-indice A), l'adoption des normes a également progressé de manière significative, ce qui s'est traduit par une augmentation du score des composantes et du score moyen du sous-indice A, ainsi que du score moyen du GFRTCI. Toutefois, si la plupart des pays ont obtenu un score de mise en œuvre supérieur à 90%, aucun d'entre eux n'était en pleine conformité avec le cadre réglementaire de Bâle.
- La Suisse se classe au 26^e rang pour le sous-indice A (elle occupait le 25^e rang en 2024). Bien qu'elle atteigne un degré de conformité de 93% concernant la mise en œuvre du BCBS, elle se classe relativement moins bien pour la composante AML (qui lui attribue une note de "risque élevé" au niveau de l'indice de secret financier) et, dans une moindre mesure, pour la composante EOIR (qui lui attribue un classement "partiellement conforme" pour les "informations relatives à la propriété et à l'identité"). Le score moyen du sous-indice B n'a quasiment pas changé entre 2024 et 2025, passant de 76.5 à 77.4 sur cette période.
- La Suisse se classe au 3^e rang pour le sous-indice B (elle occupait le 4^e rang en 2024).
- La Suisse se classe au 8^e rang dans le calcul final du GFRTCI, comme en 2024, derrière la Finlande, l'Irlande, le Danemark, l'Estonie, la Suède, le Luxembourg et le Canada.

La comparaison entre des GFRTCI 2024 et 2025 fait apparaître les éléments suivants :

- Sur la base des données brutes présentées dans le tableau 2, six des sept composantes de l'indice n'ont subi que des changements mineurs: EOIR, AML, EIU DI, CPI, HF BF, et HF JE.
- Si certains changements sont intervenus dans la composante de l'indice BCBS, avec la suppression d'une ancienne norme, la plupart des pays ont démontré de réels progrès en termes de mise en application du cadre réglementaire de Bâle III.
- La plupart des pays continuent à prendre des mesures pour mettre en œuvre et faire respecter les normes en matière de réglementation financière, de transparence et de mise en conformité.
- Cinq pays se sont classés parmi les dix premiers en 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024, ainsi qu'en 2025 : le Danemark, l'Estonie, la Finlande, la Suède et la Suisse.

Le secteur bancaire continue à jouer un rôle important pour la plupart des pays. Le suivi et la documentation de l'évolution de ces pays dans les domaines de la réglementation, de la transparence et de la mise en conformité peuvent aider les décideurs politiques à renforcer l'élaboration de cadres réglementaires et à trouver l'équilibre souhaité entre la liberté d'entreprise et une réglementation plus stricte.

Swiss Finance Institute

Avec le soutien de ses fondateurs – le secteur bancaire suisse, la Confédération et les principales universités suisses – le Swiss Finance Institute (SFI) assure une promotion active d'une recherche et d'un enseignement de classe mondiale dans les domaines de la banque et de la finance en Suisse. En combinant excellence académique et expérience pratique, le SFI contribue au renforcement de la place financière suisse.

Editeur et contact

Dr. Cyril Pasche
Senior Director Publications and Topic Development
+41 22 379 88 25
cyril.pasche@sfi.ch